

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	VILLENEUVE-SUR-LOT	9 h. 22 ^m matin.	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
5 h. 1 ^{soir} .	12 h. 55 ^{soir} .	2 h. 37 ^{soir} .	3 h. 52 ^{soir} .	4 h. 18 ^{soir} .	5 h. 17 ^{soir} .	4 h. 7 ^{soir} .	12 h. 38 ^{soir} .	11 h. 45 ^{soir} .	4 h. 39 ^{soir} .
10 h. 27 ^{soir} .	5 h. 45 ^{soir} .	7 h. 40 ^{soir} .	9 h. 27 ^{soir} .	9 h. 55 ^{soir} .	—	4 h. 44 ^{soir} .	5 h. 45 ^{soir} .	11 h. 7 ^{soir} .	2 h. 30 ^{soir} .
Train de marchandises régulier :				Train de foire :					
Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.				Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.					
Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, 23 Mars.

Les adversaires du cabinet s'efforcent depuis quelques jours déjà d'obtenir que la commission du budget soit composée de députés opposés aux projets financiers du gouvernement, et ils ont recours pour cela à des moyens qui ne sont pas précisément marqués au coin de la loyauté.

C'est ainsi qu'on a cherché à faire croire que la commission aura à statuer sur les conventions conclues avec les chemins de fer, dans l'espoir de déterminer ainsi les députés hostiles aux compagnies à nommer des commissions contraires aux vues du ministère.

Il y a là une erreur qu'il importe de dissiper. La commission du budget n'aura à s'occuper des conventions que d'une manière accessoire. D'ailleurs, il résulte des déclarations faites par le ministre des finances, que de nouveaux accords sont intervenus avec la Compagnie d'Orléans, accords qui ont pour résultat de séparer absolument la clause du remboursement anticipé à payer par la Compagnie, de toutes les autres conditions passées avec elle. Ces dernières restant, seront soumises à une commission spéciale qui recherchera si elles sont ou ne sont pas susceptibles de modifications; mais la commission du budget a une toute autre tâche.

La commission du budget devra déclarer s'il convient de persévérer dans le système des emprunts à outrance ou s'il n'est pas devenu nécessaire de prendre des précau-

tions qui garantissent le pays contre toute éventualité de crise; elle aura à choisir entre un système caractérisé par l'accroissement indéfini de la dette et un ensemble de mesures qui, sans arrêter les grands travaux, ménage le crédit de l'Etat.

La vérité, le souci des intérêts nationaux, l'entente judicieuse de notre situation financière, nous semblent se manifester non parmi les politiciens qui veulent abuser du crédit, mais dans les propositions du gouvernement. Il faut que, par une manifestation très-nette, la Chambre montre au pays qu'il n'a pas d'aventures à redouter.

Quant aux questions de chemins de fer, elles seront résolues à leur heure.

Les nouvelles qui viennent d'arriver de Constantinople non-seulement confirment ce que nous disions, il y a quelques jours, du plan actuel de M. de Bismarck, mais encore paraissent indiquer que l'exécution de ce plan est sur le point de commencer.

Ce plan est celui-ci : Occuper la France dans le nord de l'Afrique et sur les frontières de l'Italie, tandis que, de son côté, l'Allemagne sera occupée par sa guerre avec la Russie.

On télégraphie de Constantinople que quatre bataillons de la garde impériale turque vont être expédiés dans la Tripolitaine.

Que signifie cet envoi, surtout après les observations qui ont été faites à la Porte à l'occasion de ses premières expéditions de troupes? Est-il possible d'y voir autre chose qu'un acte de franchise et nette hostilité contre la France?

Il est bien clair, en effet, que la Porte n'éprouve aucune crainte pour la Tripolitaine qui

n'a jamais été et qui ne peut être menacée. Par conséquent les troupes qu'elle y envoie ne peuvent avoir d'autre destination que d'encourager et même de fomenter des troubles en Tunisie.

Ce n'est plus, d'ailleurs, un secret que le sultan a reconnu l'insorgé Ali-ben-Khalifa comme bey de Tunis au détriment de Mohammed-es-Saddok, et qu'on n'attend qu'une occasion favorable pour opérer la substitution.

On peut même s'attendre à voir dans quelques temps, quand les contestations auront commencé, le sultan demander, stylé par M. de Bismarck, la convocation d'une conférence européenne en vue de régler la question tunisienne, ce qui mettrait ainsi le règlement de cette question à la merci de l'Allemagne.

Tout cela, malheureusement pour les auteurs du plan, se laisse trop facilement deviner, et, comme, suivant le proverbe, un homme averti en vaut deux, nous avons le droit d'espérer que M. de Freycinet prendra dès aujourd'hui toutes les dispositions pour le faire échouer.

Il ne faut pas faire le loup plus gros qu'il n'est réellement, et il faut bien se dire que s'il est loisible à M. de Bismarck de nous susciter des embarras par le moyen de la Turquie, il lui est beaucoup plus difficile de nous empêcher de les supprimer.

On dit que nous avons l'Allemagne sur notre frontière, et que c'est là une menace perpétuelle qui nous lie les bras. Et l'Allemagne? Elle n'a donc pas, de son côté, la Russie qui lui montre les dents.

Qu'on veuille bien s'en rendre compte : nous ne sommes pas plus gênés dans notre action par l'Allemagne qu'elle ne l'est, elle, par la Russie. Il y a compensation.

On dit, il est vrai, que l'Italie arme en grande hâte, qu'elle fait d'immenses préparatifs.

Ces préparatifs sont-ils vraiment aussi redoutables qu'on le dit, et l'état des finances italiennes, les plus mauvaises de l'Europe, permet-il des dépenses si considérables? Enfin le gouvernement italien n'a-t-il pas des embarras intérieurs — et de deux sortes — de nature à le faire réfléchir sur les éventualités d'une guerre ou d'une rupture définitive avec la France? Est-ce qu'il en a fini avec cette inquiétante question de la papauté?

Non, l'Italie n'est pas aussi redoutable qu'on voudrait et qu'elle voudrait nous le faire croire, et nous le répétons, nous sommes persuadés que notre ministre des affaires étrangères saura bien, avec sa prudence ordinaire, mais aussi avec sa fermeté et sa clairvoyance bien connues, démêler l'écheveau que le chat tort fait en ce moment tous ses efforts pour embrouiller.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars.

M. de Saint-Aignan adresse une question au ministre des finances au sujet des fonds des caisses d'épargne.

M. le ministre des finances répond que les caisses d'épargne ne gardent pas les fonds déposés, au-delà d'une certaine somme, qui est alors déposée à la caisse des dépôts et consignations. Cette dernière les dépose à son tour au Trésor qui en dispose dans certaines conditions. L'orateur donne des explications satisfaisantes.

Parlant ensuite de l'opération avec la compagnie d'Orléans, le ministre dit que cette opération est la réalisation d'une somme que la compagnie ne doit que dans un certain nombre d'années. Cette opération est financière et non technique; elle est indépendante de l'autre convention avec la même compagnie.

L'élection de M. Rey (Oleron) est validée. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise

aliments à son ardente imagination.

Il venait d'atteindre la Moselle et il voyait défilé devant ses yeux ravis des paysages délicieux qui, à tout autre moment, eussent certainement tenté ses pinceaux.

C'étaient ou de riants cot-aux couverts de vignobles, ou des sommets abruptes surmontés de castels en ruines; des villages collés au flanc des montagnes et dorés par les premiers rayons du soleil levant; ou bien encore, dans quelques sites bien solitaires, au fond d'une gorge qui apparaissait subitement au détour d'une vallée, quelque tranquille monastère où régnaient la méditation et la prière.

Bientôt, il eut atteint les hauteurs dénudées de Hunsruck, dont il a été déjà question dans ce récit; il ne rencontrait point une âme sur ces hauteurs d'où la vue surtout était splendide : l'œil pouvait suivre au loin les replis de la Moselle qui, semblable à un filet d'argent et d'azur, serpentait à travers les verts coteaux.

A cette vue, l'artiste se recueillit tout à coup dans Hubert : il s'assit à terre et saisit ses crayons et ses pinceaux afin de fixer sur le papier quelques-uns de ces mélanges harmonieux de teintes qui ravissent la vue.

Mais bientôt ses pensées reprirent le dessus, il laissa tomber des mains le pinceau qu'il tenait, il se mit à rêver!

(1 suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (53) du 23 Mars 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

« L'un des deux, ajouta-t-il, parlait parfaitement l'allemand et lui avait demandé la route de Nunberg et d'autres indications sur la route à suivre pour aller en Hollande. Cette dernière explication dérouta le voiturier qui crut s'être trompé; Walbot, en effet, était négociant et non point officier.

« Il crut devoir nous parler à son retour de Cologne de cette étrange ressemblance; nous pensions, comme lui, qu'il avait dû se tromper.

« Je n'ai point non plus cru devoir passer sous silence ce détail, quelque incroyable qu'il paraisse. Et maintenant j'ai dit.

« Tu es aussi bien que moi-même renseigné sur ton père. A partir de ce jour, nous n'en entendimes plus parler du tout; il est resté depuis lors disparu et oublié.

« Est-il mort et enterré? Est-il encore en vie?

« Dieu seul peut le savoir. Quoi qu'il en soit, puisse-t-il, dans sa divine miséricorde lui pardonner, comme nous, comme ta mère, lui avons pardonné! »

Un nouveau silence suivit, et l'on put distinguer clairement les sanglots et les soupirs du jeune Walbot, qui tenait toujours sa figure cachée dans ses mains.

A ce moment, l'embarcation eut une violente secousse, et l'oncle, levant les yeux, s'écria d'un ton joyeux :

— Nous voici arrivés à Rheuse! Allons! courage, Hubert, descends à terre! Ce soir tu coucheras encore sous mon toit, et demain, à la grâce de Dieu, tu feras ce que bon te semblera. Je sais que je puis être tranquille, que tu tiendras la promesse faite à ta mère et à moi!

Et en disant cela, le digne bailli de Rheuse descendit alertement à terre et se dirigea vers sa demeure, un peu antique, il est vrai, mais fort confortable.

Son jeune neveu, Hubert Walbot, ne le suivait que d'un pas lent, le visage éploré, ne disant mot et tenant les yeux attachés au sol.

II

UN ROMAN AU CLAIR DE LUNE

Nous retrouvons le jeune Walbot en route pour Zeltingen; contrairement à l'avis de son oncle, il ne s'était arrêté qu'une nuit sous le toit hospitalier de Rheuse, et le lendemain matin il avait pris congé du digne administrateur de son oncle.

Tandis que le bateau aux armes de l'Electeur redescendait le Rhin, emportant les bagages du nouveau juge de Zeltingen, celui-ci, muni d'un carton contenant du papier, des crayons, une pa-

lette et des couleurs, s'en allait gaiement à travers les vertes collines de la vallée, se dirigeant vers le plateau du Hunsruck afin de gagner à pied et en longeant la Moselle sa nouvelle résidence.

Au début, il cheminait silencieux, sans faire attention aux pittoresques paysages qui se déroulaient tout autour de lui.

Ce que son oncle lui avait dit l'avait péniblement impressionné.

Il était rêveur, mais ce sentiment douloureux parut disparaître peu à peu; il n'est de chagrin si grand dont une promenade en pleine campagne n'ait réussi à consoler notre jeune artiste. Et puis l'affection paternelle lui était un sentiment nouveau; et ce qui l'attristait dans le récit de son oncle, ce devait être surtout le chagrin de sa mère, qu'il avait profondément aimée et dont il vénérait dignement le souvenir.

Mais en se calmant, la douleur du jeune homme donna naissance au violent désir de retrouver, de voir l'auteur de ses jours; il pouvait, après tout, encore être en vie; son âge donnait à cette hypothèse une grande probabilité.

Hubert ne pouvait point non plus se dissimuler que la description du caractère de son père, de ses manières presque chevaleresques, sa disparition subite et mystérieuse, avaient produit une vive impression sur son imagination d'artiste.

Tout en marchant, il brodait sur le canevas de l'oncle tout un récit qui le portait loin de la réalité et semblait un roman du moyen-âge.

La beauté des sites qui environnaient notre jeune rêveur était bien faite pour fournir des

en considération de la proposition de M. Lachevalier, tendant à affecter à l'agriculture les excédents budgétaires de 1881; mais après des observations de M. Léon Say, l'orateur retire sa proposition.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à l'abrogation des dispositions législatives concernant l'adjonction des plus imposés.

L'urgence est votée par 387 voix contre 98.

M. de Kergorlay combat le projet.

M. de Marcère, rapporteur, le soutient, disant que tout le monde est d'accord que la garantie de l'adjonction des plus imposés est purement illusoire.

M. Laroche-Joubert et M. de Colbert-Laplace combattent le projet qui est adopté par 405 voix contre 75.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour la démolition et l'enlèvement des ruines du palais des Tuileries.

A la majorité de 376 voix contre 26, le projet est adopté.

Judi, à deux heures, réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission du budget. La prochaine séance est fixée à samedi.

SENAT

Séance du 21 mars.

M. Faye dépose un rapport sur le projet de loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement obligatoire.

Il y a sur l'article 16 un amendement de M. Delsol, que celui-ci défend longuement, en qualifiant l'article 16 de tyrannique.

L'orateur dit en terminant qu'une loi aussi grave devrait être discutée à fond, et qu'un nouvel examen est indispensable.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, combat l'amendement de M. Delsol.

Il dit que l'examen auquel seront soumis les enfants qui recevront l'instruction dans leurs familles ne sera qu'une enquête faite par un jury paternel.

La loi sera exécutée malgré vos menaces, dit le ministre en s'adressant à la droite. Elle n'entraînera ni de nombreux procès, ni de nombreux examens. Son effet sera surtout moral. La prison ne sera appliquée que dans des cas excessivement rares.

M. Delsol insiste pour l'adoption de son amendement.

L'orateur ne se contente pas des promesses sans garantie faites par le ministre, il ne voit que la loi et il en signale les défauts. Il persiste à demander que l'examen soit facultatif.

Après une protestation de M. de Carayon-Latour l'amendement de M. Delsol est repoussé par 175 voix contre 102.

M. de Ravignan parle contre l'ensemble de l'article 16. L'orateur, de même que M. Delsol, ne peut se contenter des garanties offertes par les promesses du ministre.

Le premier paragraphe de l'article est adopté, ainsi que le deuxième sur lequel M. de Gavardie avait développé un amendement.

Après l'adoption des paragraphes 3 et 4, l'article est adopté.

Les articles 17 et 18 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Informations

LES DÉCLARATIONS DE M. LÉON SAY.

Voici des renseignements qui complètent ceux que nous avons déjà publiés sur les déclarations faites par M. Léon Say devant la commission des chemins de fer.

On sait que la Compagnie d'Orléans consent à faire du remboursement qui lui est demandé, l'objet d'un arrangement particulier distinct, mais à la condition qu'on ne profitera pas de ce remboursement pour modifier la situation que lui créent les conventions antérieures. Le remboursement subsistera donc même si la convention future vient à être rejetée. Le seule différence c'est que la Compagnie, au lieu d'être débitrice envers l'Etat d'annuités indéterminées, quant à leur importance et à leur échéance, sera débitrice envers le public auquel elle empruntera pour rembourser immédiatement l'Etat, d'une annuité fixe pendant 70 ans.

Un membre ayant demandé si les obligations que la Compagnie d'Orléans émettra à cette occasion, seront garanties par l'Etat, M. Léon Say a répondu que ces nouvelles obligations ne seraient pas plus garanties que les anciennes.

De même, en réponse à une autre question, le ministre des finances a déclaré que le capital actuellement garanti ne serait pas augmenté.

Le ministre a ajouté que les émissions seront faites par la Compagnie dans les mêmes conditions que les précédentes. Il n'y aura rien de changé à la situation de la Compagnie. Celle-ci remettra à l'Etat des bons à échéance fixe et à cette échéance elle créera les ressources pour payer les bons en faisant appel au public.

Un membre a fait observer qu'à supposer le système adopté, on ne pouvait pourvoir qu'à l'exercice 1883, et il a demandé ce qu'on ferait en 1884 lorsque les ressources à demander aux Compagnies seraient épuisées.

M. Léon Say a répondu qu'à une aussi grande distance il n'avait pas d'idée absolument arrêtée. Il a ajouté toutefois qu'il voudrait sauver la forme du 3 0/0 amortissable pour pouvoir y recourir plus tard. Mais il considère qu'il serait nécessaire d'avoir deux robinets d'emprunt au lieu d'un seul. Il y a un préjugé défavorable à ce système d'un robinet unique coulant toujours. Il vaudrait mieux, au point de vue du crédit obtenir une partie des ressources nécessaires des Compagnies en obtenant d'elles les capitaux qu'elles pourraient demander elles-mêmes directement au public, au moment le plus favorable.

Un membre a demandé si avec ce système on trouverait toujours des ressources facilement.

M. Léon Say a répondu que le Gouvernement croyait pouvoir faire ce que font les Compagnies. Celles-ci demandent en moyenne 500 millions par an au public. Pourquoi l'Etat ne pourrait-il pas faire de même.

Il n'y a pas de spéculation sur les obligations. Or, les titres de 3 0/0 amortissable sont de véritables obligations. Mais on ne pourra faire cela que lorsque le 3 0/0 amortissable déjà émis sera entièrement classé avec une vente au comptant, sans cote à terme, car si on demande trop d'argent à la fois on est obligé de recourir à la spéculation.

En terminant, M. Léon Say a dit qu'il ne croyait pas que l'abandon par l'Etat du droit de rachat pendant 15 ans, dû avoir pour effet de rendre ultérieurement le rachat plus onéreux. La convention projetée a pour base l'escompte immédiat des plus-values futures des Compagnies. L'Etat dit aux Compagnies : « Je vais vous créer des affluents nouveaux qui vous donneront un accroissement de trafic et par suite de recettes. » Mais en échange il réclame et obtient des Compagnies des réductions considérables de tarifs dès aujourd'hui. C'est une subvention donnée mais prise sur les plus-values de l'avenir.

Interrogé sur des points techniques M. Léon Say a dit que ces questions étaient de la compétence de son collègue des travaux publics. Il a annoncé en se retirant, que la convention avec l'Orléans serait déposée dans une huitaine de jours.

La commission a ajourné toute résolution jusqu'après ce dépôt.

LA CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Voici la lettre qui a été adressée par le président du conseil d'administration de la Cie d'Orléans à M. le ministre des travaux publics, et dont lecture a été donnée par M. le ministre des finances à la commission des chemins de fer de la Chambre des députés, dans la séance de lundi.

Paris, 20 mars 1882.

Monsieur le ministre.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander, de concert avec M. le ministre des finances, si la Cie d'Orléans consentirait à faire du remboursement des avances qu'elle a reçues du Trésor à titre de garantie, l'objet d'une convention spéciale, indépendante du traité dont les bases ont été arrêtées avec vous le 28 février dernier.

La Cie, M. le ministre, consent à faire du remboursement anticipé de sa dette une opération isolée sous la seule condition que ce remboursement anticipé ne puisse être invoqué pour modifier, au préjudice de la Cie, la situation que lui assurent les conventions antérieures.

Agrérez, M. le ministre, l'hommage de mon respect.

Le Président du conseil d'administration de la Cie d'Orléans,
Signé : ANDRAL.

Lundi soir un dîner avait lieu chez Victor Hugo; au milieu du repas il a été annoncé au poète qu'Alexandre III venait de gracier cinq des condamnés à mort en faveur desquels l'auteur des Misérables était intervenu en écrivant une lettre que les journaux ont publiée. Victor Hugo s'est alors levé et, profondément ému, les yeux pleins de larmes de joie, a porté d'une voix forte le toast suivant auquel tous les convives se sont associés : « Je bois au Czar qui a fait grâce aux cinq condamnés à mort et qui les graciera tous. » Que la grâce ait été accordée à Victor Hugo sénateur de la Seine ou à l'auteur de Notre-Dame de Paris, le témoignage de sympathie du Czar allait à la même adresse, c'est-à-dire à la nation française.

MM. de Rothschild viennent de vendre leur récolte de Château-Lafitte de l'année 1881, 110 tonneaux, à 8,000 francs le tonneau, cela fait, si je sais l'arithmétique, 880,000 francs.

On sait que le fameux vignoble est un des rares domaines du Bordelais qui n'ait pas été même menacé par le phylloxéra.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Au moment où il est fort question d'augmenter le traitement de nos honorables, il est intéressant de rappeler par quelles phases a passé l'indemnité actuellement fixée à neuf mille francs.

Sous la Monarchie, le peuple n'était guère représenté. Pourtant, aux Etats-Généraux de Blois, en 1576, les députés du tiers recevaient neuf livres par jour. Aux Etats de 1614, le gouvernement accorda aux députés de la noblesse soixante livres; aux autres trente.

La Constituante fixa une indemnité parlementaire égale pour tous, de 18 fr. par jour, et elle ajouta le remboursement des frais de voyage.

La Convention porta de 18 livres à 36 l'indemnité journalière, ce qui faisait un peu plus de 13,000 fr. par an.

Les Anciens et les Cinq Cents avaient, outre une indemnité fixe de 675 fr. par mois, d'autres indemnités; logement, voyages, costumes.

Sous le premier Empire, les membres du Corps législatif recevaient 10,000 fr.; ceux du tribunal, 15,000; les sénateurs, 25,000.

La Restauration donna 36,000 fr. à ses sénateurs.

Le gouvernement provisoire de 1848 donna aux députés 25 fr. par jour.

Sous le dernier Empire, les sénateurs recevaient 30,000 fr., et l'indemnité des députés était de 18,000 fr. par an.

On demande aujourd'hui qu'elle atteigne pour les députés et les sénateurs, 18,000 fr. par an. Avec la quasi-gratuité du chemin de fer, cela commencera à devenir assez confortable: autant de députés autant de petits Crésus. Et ce n'est pas cette perspective agréable qui contribuera au ralentissement du mouvement électoral. Que de ballottages en perspective!

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ

(brevet simple)

Aspirants.

Sur 25 admissibles 12 seulement ont été définitivement reçus.

Voici la liste des candidats proclamés dignes de recevoir le brevet :

MM. Capis, Jean-Baptiste; — Cambrou, Jean-Basile; — Couderc, Eugène; — Delvert, Pierre; — Dumeaux, Louis; — Gras, Camille; — Guisbert, Bernard; — Laborie, Edouard; — Noël, Jean-Philippe; — Simon, Antoine; — Vaysse, Camille; — Villefaunet, Jean.

Les examens du brevet supérieur auront lieu lundi prochain, 27 mars.

AVIS. — Une session extraordinaire de licence s'ouvrira devant la faculté des lettres de Toulouse, le mardi, 18 avril prochain.

ADJUDICATION DE LA GARE DE CAHORS

Montant des travaux (1^{re} partie) 1,500,000 francs.

Ces travaux consistent :

Elargissement et exhaussement de la plateforme actuelle de la gare, construction du dépôt des machines, remise des wagons, château d'eau, halle et quai aux marchandises, plaque tournante de 12 mètres. estacade à charbon, etc.

Le bâtiment principal (gare des voyageurs) ne sera construit qu'en 1883.

Comme nous l'avons annoncé, l'adjudication a eu lieu à Périgueux.

Les travaux ont été adjugés à M. Arbouin, entrepreneur, moyennant un rabais de 5 0/0.

Dans la nuit du 18 au 19 Mars, un incendie a détruit une grange appartenant au sieur Sarroy Pierre, propriétaire à Cavaniés, commune de Cahors.

Cette grange se trouvait près de la maison d'habitation du sieur Sarroy; elle servait de chambre à coucher à quatre pensionnaires, ouvriers du chemin de fer dont un était couché depuis une demi heure environ lorsque le feu a pris. Il y avait dans cette grange quatre lits en bois estimés 300 francs. Paille ou fourrage, d'une valeur de 250 francs. On n'a rien pu sauver.

Sarroy se trouve assuré

On ignore la cause de cet incendie, mais on croit que la malveillance y est tout à fait étrangère

Le crime de Grandfonds

Lundi ont commencé devant la cour d'assises de Lot-et-Garonne les débats d'une affaire qui a provoqué dans la région une grande émotion.

Le crime remonte au 12 novembre 1876; deux vieillards, les époux Marcadet, habitant le village de Grandfonds, à huit kilomètres d'Agén, furent un matin trouvés assassinés; on chercha longtemps les auteurs de ce crime; on finit par arrêter le genre des victimes, le nommé Soubiran, et son domestique Dostes, sur lesquels planaient de graves soupçons.

Soubiran est âgé de quarante-trois ans; c'est un homme de haute taille, un peu voûté; des cheveux très bruns font singulièrement ressortir la pâleur de son visage; il porte aux oreilles des anneaux en or.

Dostes a trente-deux ans; il est de taille moyenne, le teint frais, les yeux bruns, la moustache fine, les cheveux bruns.

Tous deux sont vêtus de noir.

Quatre-vingt-seize témoins sont cités par l'accusation.

L'interrogatoire de Soubiran a duré plus de quatre heures; l'accusé proteste de son innocence, mais ses réponses trahissent un vif embarras de la préoccupation de détruire les charges qui l'accablent.

On lit dans l'Avenir, de Villeneuve-sur-Lot :

Les travaux de terrassement de la ligne de Villeneuve à Tonneins ont commencé la semaine dernière. Deux chantiers ont été ouverts en même temps : l'un dans la commune de Villeneuve, et l'autre dans celle de Sainte-Livrade. Le tunnel de la Moncaubette est également en construction.

Revue Scientifique.

Nous avons signalé, d'après M. de Quatreforges de l'Académie des sciences le permanganate de potasse comme un remède à la morsure des serpents. M. Vulpian, de la même Académie affirme que cette substance est non seulement inutile, mais même nuisible. « Dans le doute, abstiens-toi, dis la sagesse des nations, et c'est évidemment ce qu'il y a de mieux à faire. Mais je ne comprends pas très-bien la principale objection de M. Vulpian. Il est certain, dit-il, que le permanganate de potasse doit être immédiatement décomposé par le seul contact du sang et des matières organiques qui lui prennent son oxygène. » La chose est évidente, mais j'avais supposé que c'était précisément cette oxydation du sang, qui, agissant comme une véri-

table brûlure, détruisait le venin, et je ne suis pas encore bien convaincu qu'il n'en soit pas ainsi.

Quand on regarde avec quelque attention autour de soi tous les pièges tendus aux hommes, on est vraiment étonné de voir qu'il en peut encore vivre quelques-uns. Sans parler en effet des maladies naturelles, que la Providence, dans un but difficile à comprendre, a multipliées autour de nous, la civilisation crée chaque jour des dangers nouveaux. Vous aimez les sardines, par exemple, vous en achetez une boîte en conserve. Puis, au bout de quelque temps vous ne digérez plus, vous êtes comme empoisonné. C'est que la boîte a été mal soudée, et que la soudure renfermant une notable quantité de plomb s'est trouvée mélangée à l'innocent petit poisson. Sur les observations faites par des chimistes, notamment par MM. Bobierre, Schützenberger, et Boutmy, le ministère a décidé d'abord que les soudures devaient être faites à l'étain pur, et, secondement, que la boîte, avant d'être soudée, devait être préalablement fermée. Il y a là des garanties sérieuses mais qui ne touchent que les boîtes fabriquées en France.

La Nature rapporte un moyen fort ingénieux imaginé par M. Maistrasse pour déceler l'impureté de l'étain employé aux étamages. Quand on lave une surface étamée avec de l'acide chlorhydrique, on obtient une sorte de moiré, dont l'apparence varie avec la proportion du plomb. M. Maistrasse a construit une échelle de moirés, dont la teneur en plomb varie de 1 à 30 0/0. En lavant une boîte de conserves avec de l'acide, on voit tout de suite quelle quantité de plomb la soudure renferme.

Une commission formée de MM. Tresca, Potier, Joubert, Le Blanc et Allard, vient de faire des expériences intéressantes sur les accumulateurs électriques de M. Faure, dont il a été beaucoup parlé l'année dernière, et qui reposent sur un principe assurément très fécond.

Sans reprendre ici la théorie de ces appareils, je rappelle que ce sont des espèces de piles qu'on peut charger d'électricité à une source quelconque, et qui, transportées à distance et mises en décharge, peuvent fournir de l'électricité à des moteurs, des lampes, etc.

La commission s'est proposée de déterminer la proportion du travail que les accumulateurs Faure peuvent utiliser. Elle a trouvé que cette proportion est d'environ 40 0/0. Ce rendement n'est pas très élevé, mais ce ne serait pas là une objection sérieuse, parce que, dans bien des circonstances la façon d'utiliser vaut mieux que ce qu'on utilise.

Pour la traction mécanique des tramways ou des fiacres, par exemple, il serait plus commode de se servir d'accumulateurs que de machines fixes, même quand le rendement devrait être un peu plus élevé.

Ce qui est plus inquiétant, c'est le poids et le volume considérable des accumulateurs par rapport à leur puissance dynamique. Aussi est-il à craindre que ces appareils ne puissent encore être utilisés que comme réservoirs ou régulateurs des forces électriques.

Voici un nouveau genre de force motrice que nous n'osons pas recommander aux industriels normands :

Dans une petite ville d'Angleterre, à Kinkeldy, on utilise depuis quelque temps, à ce qu'il paraît, les souris dans une filature de coton. La machine motrice dans laquelle ces petites bêtes sont renfermées est une espèce de roue mise en mouvement par la marche de la souris.

Chaque jour, une souris fait 10 à 11 milles anglais et file une centaine de fils de coton. Sa nourriture consiste en farine d'avoine et coûte annuellement tout au plus 6 pence (60 centimes). En revanche, la souris gagne, dans une année, près de 7 shillings (8 fr. 50). En déduisant le coût de la nourriture et 1 shilling pour réparations à la machine, il reste un bénéfice net annuel de 5 shillings pour chaque animal.

Un fabricant a loué une maison, où il a placé 1,000 petites grues qui sont mues par des souris. Il compte sur un bénéfice annuel de 2,500 livres (62,500 fr.)

Voilà qui laisse bien en arrière le fameux élevage de lapins, qui ne procure que 60,000 fr. de rente !

Saviez-vous que la couleur du verre d'un flacon eût une influence sur la liqueur que ce flacon contient ?

Les liqueurs, parfaites au moment de la fabrication, prennent souvent un mauvais goût, sans qu'on se rende compte de la cause, après avoir été exposées à la lumière.

Les flacons bruns ouverts n'offrent aucun inconvénient, les laissât-on en plein soleil. La couleur rouge, orange, jaune, le verre opaque n'influera pas non plus sur la liqueur. Mais le bleu, le violet, le verre blanc transparent font contracter à la liqueur un goût désagréable.

On va bientôt abandonner les lourds chapeaux d'hiver, il faut penser à remettre en état les chapeaux de pailles noires, qui peuvent se porter de bonne heure dans le printemps.

Faites dissoudre un peu de gomme arabique dans une petite quantité d'encre noire; appliquez cette solution sur le chapeau (dégarni), à l'aide d'un pinceau. Votre paille, qui pouvait être décolorée, aura repris son lustre et vous fournira une coiffure très convenable encore.

BIBLIOGRAPHIE

LA NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La Nouvelle Revue a maintenant fait ses preuves.

Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa Chronique politique et par ses lettres sur la politique extérieure, la sûreté de ses informations, les variétés et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses sommaires, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la Nouvelle Revue que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une école fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la Nouvelle Revue n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot. — Un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 13 fr.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 675, du 18 mars 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. Sanson. Rendement des animaux gras au concours de 1881. — Daroselle. Sur le crédit agricole. — Sagnier. Les machines au concours général de Paris. — Schneider. Nouvelle loi sur la chasse. — Saint-André. La viticulture dans les landes de Gascogne. — De Pradel. Pois nain d'Amérique. — Dybowski. La chaleur en horticulture. — Laczinski. Conservations des récoltes. — Situation en Pologne. — Sagnier Bibliographie agricole. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — Gravures noires: Nouveau distributeur d'engrais de M. Couteau. — Appareil de distribution des engrais. — Pois nain Merveille d'Amérique.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du (18 mars 1882). — Exposition Internationale d'Électricité: Météorographe électrique de MM. Van Ryselberghe et Schubart; Th. du Moncel. — Sur la comparaison entre les piles et les machines dynamo-électriques; Marcel Deprez. — De Paris à Londres en cinq heures; C.-C. Soulagès. — La décomposition de l'eau pure par les couples locaux; A. Guérout. — Comment on prend un brevet en France et à l'étranger, Frank Gerald. — Sur la résistance électrique des gaz (fin); Edlund. — Revue des travaux récents en électricité: Nouveau système de transmission simultanée en sens contraire pour appareils Hughes, par M. H. Kuss. — Sur la généralité de la méthode électro-chimique pour la figuration des lignes équipotentielles, M. Ad. Guéhard. — L'éclairage électrique des côtes de France. — Correspondance: Lettres de M. Formbx. — Faits divers. — Bureau 51, rue Vivienne, Paris.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 1106^e livraison (18 mars 1882). — La Syrie d'aujourd'hui, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Taylor, A. Sirouy, Th. Weber, Ronjat et Poul Langlois. — Hachette, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 485^e livraison (18 mars 1882). — TEXTE: Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — M. Placide, par Louise Mosat. — Les quatrièmes majeures, par A. Bertalisse. — Bouche-en-cœur, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Le téléphone et la justice — Dubois et Cajolac: Poème épique en huit chants, par J. Levoisin. — DESSINS: Tofanie, Robert Tinant. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 22 soir.
La droite de la Chambre vient de décider de voter dans les bureaux avec la gauche radicale et la gauche démocratique contre l'Union républicaine.

Vous savez que l'extrême gauche a pris nettement position contre M. Léon Say dans l'affaire du budget nouveau. Dans ces conditions, et en mettant de côté la question de principe quant aux coalitions des groupes, on peut considérer le triomphe de la politique financière du gouvernement comme à peu près assuré. Il y aura sans doute et des protestations de la part des intransigeants et des réserves en ce qui concerne les gambettistes. Mais le résultat sera acquis, et le budget sera voté.

La commission chargée de l'examen de la proposition Boyssat relative à l'abrogation du Concordat s'est réunie aujourd'hui. Par 19 voix contre 3, elle s'est prononcée pour le maintien du Concordat.

La majorité de la commission se montre, par contre, favorable aux mesures de répression.

On télégraphie de Pétersbourg que treize généraux se sont réunis sous la présidence du ministre de la guerre et ont décidé que l'entrée des troupes autrichiennes sur le territoire monténégrin constituerait un casus belli.

Le ministre de la guerre a déclaré que la Russie est en état d'entreprendre une nouvelle campagne.

Bourse de Paris.
Cours du 23 mars

Rente 3 p. %	83.05
— 3 p. % amortissable	84.05
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	411.50
— 5 p. %	116.95

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 mars 1882
La semaine a bien débuté; la spéculation s'est mise à espérer que cette fois, comme dans beaucoup de circonstance précédentes, les idées de conciliation prévaudraient au dernier moment et que la crise ministérielle qui paraissait menaçante samedi, pourrait être évitée. Les cours que retiennent seules les incertitudes de la politique, se sont immédiatement relevés; le 5 0/0 a remonté à 116.90, le 3 0/0 à 82.90, l'amortissable à 83.90

La Banque de France, dont la tendance à la baisse du prix de l'argent sur les diverses places européennes menace les bénéfices, a perdu le cours de 5.100. Les demandes dominent sur les autres institutions de crédit: elles portent surtout sur le Crédit Foncier à 1.615, sur la Banque de Paris à 1.170, sur la Générale à 705, sur la Banque nationale à 575, sur la Banque ottomane à 753.

Les Chemins de fer français sont restés en dehors du mouvement de reprise; il y a eu quelques achats sur les Chemins autrichiens et sur les Lombards.

Le mouvement de progressions du trafic du canal de Suez a recommencé; les recettes des neuf premiers jours de la deuxième décennie de mars ont atteint 1.850.000 francs; les actions sont revenues vers 2.500. Le Gaz sortant de son immobilité s'est élevé à 1.685.

La spéculation a brusquement porté le 5 0/0 italien à 88.70; il y a reprise sur le 3 0/0 turc à 11.80 et sur l'Unifiée égyptienne à 338.

Nouvelle Encre. J. GARDOT
Dijon.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, 1875. — Chez tous les Papetiers.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30
de chaque mois.

VARIÉTÉS

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban
DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE,
EN 1699. — (Suite).

Toutes ces justices aussi bien que ces seigneuriales qui vont suivre, ressortissent à la sénéchaussée de Montauban, à l'exception de celle de Moissac, dont les appellations, hors le cas de l'édit, vont à Lauzerte. Les principales justices seigneuriales sont Négrepelisse au duc de Bouillon, Montpezat au marquis de Malause, Montclar aux héritiers du duc d'Arpajon, Piquecos au comte de Vienne, la Vieilleville à présent au sieur de Fontboisard, Montricoux à Mademoiselle Malortie, Puycornet au duc d'Uzès, Bruniquel au marquis de Comminges, Puylaroque et Malauze au marquis du même nom.

ÉLECTION DE CAHORS.

L'élection de Cahors a neuf ou dix lieues de longueur sur sept de largeur; elle est à l'Occident et au Nord de la précédente, confinant à l'Agénois vers le Couchant et le Nord, ainsi qu'à l'élection de Figeac au Nord et à l'Orient; le climat s'y refroidit considérablement, approchant des montagnes, mais du côté du Midi, il est pareil à celui de Montauban. On y compte 204 communautés taillables, 1323 feux, 42 bellugues et demie par rapport au tarif et en langage commun 350 bourgs ou villages. Elle payait en l'année 1700, 310,834 livres de taille.

Cahors, qui en est la ville capitale, ainsi que de tout le Quercy, est ancienne. On y voit encore les restes d'un amphithéâtre bâti du temps des Romains de petites pierres carrées. C'est l'ancienne Divona Cadurcorum qui prit le nom de Cadurcum sous le bas empire. Elle est située dans une péninsule formée par la rivière du Lot, et bâtie en partie sur un roc élevé qui la rendait autrefois une place forte. Le roi Henri IV, lors roi de Navarre, l'assiégea sur les catholiques en 1580, et l'ayant prise d'assaut, la donna au pillage à ses soldats. On y compte à présent 8,000 habitants. Jacques d'Ossa, premièrement évêque de Fréjus, cardinal et enfin pape sous le nom de Jean XXII, y était né, et pour honorer sa patrie, y fonda l'Université qui y subsiste encore, laquelle a eu des professeurs illustres dans les siècles passés, entr'autres Roalde. Les autres villes de l'élection sont Lauzerte de 2,500 habitants, Gourdon de 2,000, Castelnau, Duravel et Puy, chacune de 800 et dans toute l'élection on en compte 95,000.

Le nombre des charrues ou paires de labourage ne passe guère 500, celui des bêtes à cornes ne va qu'à 7,000 et celui des moutons à 25,000. Le terrain est entrecoupé de hautes collines, et va toujours en s'élevant jusqu'à la montagne; il s'y trouve deux forêts, la Vialole et la Dame, toutes deux de taillis mal conservés; mais l'étendue en est assez considérable. Les collines de ce canton sont presque toutes couvertes de vignobles qui rapportent de très bons vins. L'auteur en estime la récolte à 60,000 pipes. Les blés et les avoines y sont aussi très-bons, mais la récolte en est si médiocre qu'il n'en sort aucun du pays. En revanche, les menus grains y viennent en abondance, le chanvre, le lin, les fruits y sont excellents, et il se fait un grand débit de tout son produit à Bordeaux, où les marchandises sont portées par le Lot. Le vin remonte en Auvergne par le moyen de la navigation jusqu'à Entraignes, l'huile de noix passe en Languedoc et même en Espagne; le commerce des porcs, celui des truffes et des prunes sont aussi considérables.

À l'égard des manufactures, il y a deux moulins à papier à Cabières (Cabreret?); on fait des bas et des dentelles fines à Cahors, et c'est tout le commerce d'industrie qui soit propre à cette élection. La plupart du gros bétail est conduit en Auvergne durant les chaleurs pour y paturer dans la montagne. D'ailleurs, il n'y a dans tout ce canton aucune singularité naturelle et remarquable que la grotte de Cabières dont l'avenue et l'entrée sont difficiles, mais qui s'étend dans une très vaste profondeur. Elle est soutenue de piliers qui la séparent en divers appartements et ses murailles sont incrustées de diverses figures extraordinaires. On en attribue la formation à l'eau qui pénètre la terre et se congèle en tombant goutte à goutte, de manière que l'œil et l'imagination s'y représentent comme dans les nues, tout ce qui leur plaît.

ÉTAT DE L'ÉGLISE. — ÉVÊCHÉ DE CAHORS.

À l'égard de l'état de l'Église dans cette élection, Cahors est le siège d'un évêché fort ancien que l'on dit avoir été fondé par St Martial, de Limoges, du temps de St Pierre. La vérité, toutefois, est que son premier prélat a été St Genuilphe, vivant en 260 au temps des autres premiers apôtres de la Gaule. Il était suffragant de Bourges et l'est à présent d'Albi. Son revenu est de 36,000 livres sans les droits seigneuriaux qui sont fort considérables, à cause de la grande étendue des mouvances. La vicomté de Cessac est l'un des fiefs qui relèvent de cet évêché. M. de Briquerville la Luzerne est évêque de Cahors.

(A suivre). M.-J. BAUDEL.

Compagnie Parisienne de Voitures

L'URBAINE

SOCIÉTÉ ANONYME : CAPITAL **18,000,000**
Devant être porté à **vingt-cinq millions** de fr.
(Décision de l'Assemblée générale du 27 janvier 1882)
SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, A PARIS.
Statuts déposés chez M^e SECOND, notaire à Paris.

10,000 ACTIONS DE 500 FR.

Provenant de l'augmentation du capital social
SONT OFFERTES AU PUBLIC
PAR LA MAISON DE BANQUE HENRI DE LAMONTA
Au prix de 530 fr.

Entièrement libérées. (Jouissance du 1^{er} janvier 1882.)

PAYABLES { 100 fr. en souscrivant }
 { 200 fr. à la répartition } 530 fr.
 { 230 fr. le 1^{er} juin }

2 fr. 50 par Titre seront bonifiés à tout acheteur qui se libérera à la RÉPARTITION.

L'URBAINE est la Compagnie préférée du public. Tout Paris connaît et recherche ses voitures jaunes et ses chapeaux blancs.

Depuis sa création, la Compagnie n'a cessé d'augmenter le nombre de ses voitures.

L'URBAINE possède aujourd'hui 2,248 coupés et victorias, 176 voitures diverses et une cavalerie de 3,767 chevaux.

Ses dépôts sont au nombre de neuf, et couvrent une superficie d'environ 60,000 mètres carrés; ils figurent à l'actif, constructions et terrains compris, pour 11,127,382 fr.

Les recettes de l'exploitation grandissent chaque année; la moyenne qui, en 1879, était de 14.57 par journée de voiture, s'est élevée en 1881, à 16.55, soit en deux années une augmentation de 13 0/0.

Encouragés par le grand succès de leur entreprise, les Actionnaires ont résolu, le 27 janvier dernier, d'élever le capital jusqu'à concurrence de 25 millions de francs.

L'expérience démontre que, plus l'exploitation

de L'URBAINE se développe, plus elle devient fructueuse. Le nouveau capital augmentera encore la prospérité de la Cie.

Les actions mises à la disposition du public proviennent de l'augmentation de capital votée pour créer de nouveaux dépôts et mettre en circulation de nouvelles voitures.

Elles constituent un placement des plus solides à cause de l'importance du matériel et des immeubles de L'URBAINE.

Les recettes des voitures leur garantissent des dividendes que l'on estime devoir atteindre bientôt 40 à 45 fr. par action.

Offertes au public à 530 fr. jouissance du 1^{er} janvier 1882, les actions de L'URBAINE arriveront promptement à des cours plus élevés.

L'URBAINE fonctionne au grand jour : tout le monde peut visiter ses dépôts, constater son succès et se convaincre que nulle affaire parisienne ne mérite mieux la préférence dont elle jouit auprès du public et des capitalistes.

LES DEMANDES SONT REÇUES

Les 31 Mars et 1^{er} Avril 1882

A PARIS, chez M. HENRI DE LAMONTA
Banquier, 59, rue Taillout.

A L'URBAINE, 24, rue du Quatre-Septembre;

Dans les Départements, chez MM. les Banquiers et Agents de change correspondants de M. Henri de Lamonta.

LES COUPONS SONT PAYÉS EN JANVIER ET JUILLET.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

Les formalités pour l'admission à la cote officielle ont été remplies.

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE.

Société anonyme Fondée en 1864. — Capital 120 millions de francs.

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon.

— Amiens. — Angers. — Angoulême. — Anenay. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Certe. — Chalons-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroix. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epinal. — Fontainebleau. — Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montreuil. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Niomes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le) — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

Agence de Londres : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Guebwiller. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et escompte de coupons. (Paiement sans frais des coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de titres. — Envois de fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billes de crédits circulaires. — Encaissement et escompte des effets de commerce. — Avances sur titres. — Crédits en comptes courants et crédits d'escomptes sur garantie de titres. — Assurances. (Vie, incendie, accidents). — Souscriptions aux émissions. — Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

Ecole Centrale. Nous ne saurions trop recommander aux candidats qui se destinent à l'ECOLE CENTRALE, L'ECOLE PRÉPARATOIRE DUVIGNAU DE LANNEAU (157, rue de Rennes, Paris), dirigée par M. Aimé BON, ancien professeur de l'Université. — Elle a ouvert le 20 mars courant son cours de révision en vue de la session d'octobre et ses cours de Baccalauréat-ès-sciences pour la session de novembre.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

FABLES

ET AUTRES POÉSIES

EN PATOIS DE CAHORS

par

M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.

Prix 1 fr. 25, en Librairie.



PLUS DE FEU!

60 ANS DE SUCCÈS

LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX

J. CORNIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre).
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Écorchures, Hémorrhoides, Courbures, Vessigons, Angines, etc. 5 f. chez tous Pharm^{ies}.
Dépôt général: MARCHAND, 13, r. Grenier-St-Lazare, Paris

LA

VELOUTINE

est une poudre de Ris spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS

Sirop Codéine Zed

Le SIROP du D^r ZED

est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux invétérées, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc.
Paris, 22 et 49, rue Drouot
Et dans Pharmacies

LA CONSTIPATION la plus rebelle

est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraîchissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dépôt chez M. FILLIOL, pharmacien à Cahors.

Magasin de Fleurs artificielles.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Propriétaire-Gérant A. Layrou.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

1 FRANC par AN

150,000 Abonnés

Le Moniteur

des

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.